



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE OYRE  
SEANCE du LUNDI 17 MARS 2025

N°2025-14

L'an deux mille vingt-cinq et le lundi dix-sept mars à 18 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. WIBAUX Géry, Maire.

**Date de la Convocation** : 10/03/2025

**Date d’Affichage** : 10/03/2025

**Présents** : Mesdames Valérie BRISSAUD, Nathalie FILLATRE, Christelle FROMENTEAU, Florence GUILLEMOTO, Jeanine PASCAULT, Messieurs Thierry BAILLOUX, Alain BESNAULT, Loïc CHATILLON, Francis CHEDOZEAU, Yoane MARTINIERE, Géry WIBAUX.

**Absents excusés** : Tony GRENET donne son pouvoir à Yoane MARTINIERE  
Christelle BEGEAULT donne son pouvoir à Florence GUILLEMOTO

**Absents** : Noëlla ROBIN, Alexandre FRESNEAU

**Secrétaire** : Valérie BRISSAUD

Nombre de membres afférents au CM : 15

Qui ont pris part à la délibération : 11 + 2 pouvoirs

**Objet de la délibération** : Subventions des associations

Monsieur Le Maire présente les demandes de subventions des différentes associations et rappelle les sommes allouées l'année dernière. Il explique que cette année, les subventions seront attribuées uniquement aux associations qui ont déposé le dossier de demande ainsi que les pièces justificatives demandés avant la date limite de dépôt.

Il propose d'attribuer les sommes pour l'année 2025, comme précisé dans le tableau ci-joint.

Monsieur le Maire propose également d'attribuer une somme de 500 € sur la ligne « imprévus » afin d'octroyer exceptionnellement des subventions à des associations qui de par leurs activités en lien avec la commune pourraient en avoir besoin.

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

- **ACCEPTE** les propositions conformément au tableau annexé, ainsi que la possibilité d'attribuer ponctuellement des subventions prises sur la ligne « imprévus ».

Au Registre sont les signatures,  
Pour Copie conforme,  
En Mairie, le 17 mars 2025

AR Prefecture

086-218601862-20250317-D2025\_14-DE  
Reçu le 18/03/2025  
Publié le 18/03/2025



Le Maire, Géry WIBAUX

*Gwiban*



## SUBVENTIONS 2025

Subventions aux Associations	REALISATIONS 2024	DEMANDES 2025	VOTE 2025
A.D.M.R	800,00 €	800,00 €	800,00 €
E.S.O.D Football	800,00 €	500,00 €	500,00 €
A.C.C.A	110,00 €	110,00 €	110,00 €
Anciens Combattants UNC AFN	110,00 €	110,00 €	110,00 €
A.P.E	330,00 €	450,00 €	450,00 €
Sub Exc (Remise de Prix)	100,00 €	80,00 €	80,00 €
<i>Sub. Exceptionnelle Voyage</i>	/	300,00 €	300,00 €
Comité Des Fêtes	250,00 €	250,00 €	250,00 €
<i>Sub. Exceptionnelle</i>	0,00 €		0,00 €
<i>La Joie de Vivre</i>	110,00 €	110,00 €	110,00 €
<i>Création Décoration Echanges</i>	110,00 €	110,00 €	110,00 €
<i>Section randonnée</i>	110,00 €	150,00 €	150,00 €
<i>Section jardinage</i>	110,00 €	/	0,00 €
<i>Danse - Yoga</i>	110,00 €	700,00 €	300,00 €
La Prévention Routière	40,00 €	40,00 €	40,00 €
Mouvement Vie Libre	100,00 €	100,00 €	100,00 €
R.A.S.E.D	71,00 €	68,00 €	68,00 €
Groupement Jeunes Avenir 86	150,00 €	/	0,00 €
Easy Circuit Scool	0,00 €	1 000,00 €	110,00 €
Villa en fête	0,00 €	/	0,00 €
Equiloisirs	0,00 €	/	0,00 €
les amis de VJMPECA	0,00 €	/	0,00 €
Imprévus	589,00 €		500,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 000,00 €</b>	<b>4 878,00 €</b>	<b>4 088,00 €</b>

**AR Préfecture**

086-218601862-20250317-D2025\_14-DE  
 Reçu le 18/03/2025  
 Publié le 18/03/2025